

# ESAO

## **La Loi sur la santé et la sécurité au travail a maintenant trente (30) ans**

Avec l'arrivée du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, profitons-en pour faire un retour en arrière et évaluer tous les progrès réalisés dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Plusieurs changements importants se sont produits dans le domaine de la santé et la sécurité au travail au cours des trois dernières décennies et ils ont façonné notre approche actuelle en matière de santé et de sécurité au travail.

Ces changements découlent directement de la nécessité d'empêcher une « autre » tragédie. Au début, en Ontario, l'accent pour la sécurité était surtout industriel. On peut dire la même chose au sujet de notre législation en matière de compensation. La *Factory Act*\* (1884) a changé de façon draconienne après qu'un accident en 1964 a entraîné cinq décès. La loi nommée *Industrial Safety Act*\* (1964) a eu une importance particulière en introduisant le mot « sécurité ».

Le changement important suivant s'est produit après le Rapport de la Commission Ham (1975) lorsque l'*Employee's Health and Safety Act* a été promulguée (1976). La *Loi actuelle sur la santé et la sécurité au travail* (1978) a entraîné de grands changements en imposant les comités mixtes de santé et de sécurité (CMSS).

D'autres projets de loi ont complété la Loi sur la santé et la sécurité au travail en lançant le SIMDUT en 1987, d'autres changements importants en 1990 et plus récemment, les amendements de l'année 2006. Certains des changements les plus importants incluent l'étendue du nombre d'infractions assujetties à la déclaration de culpabilité par procédure sommaire, l'autorisation conférée aux inspecteurs du ministère du Travail d'émettre des avis de déclaration de culpabilité par procédure sommaire, les exigences relatives à l'élimination des poussières d'amiante et de nouveaux règlements comme celui ayant trait à la sécurité des aiguilles.

Une version plus détaillée de l'historique du système de santé et de sécurité au travail en Ontario est diffusée sur le site :

[www.mnsi.net/~wohis/history.html](http://www.mnsi.net/~wohis/history.html) et [www.iapa.ca/Main/about\\_iapa/ninety\\_history.aspx](http://www.iapa.ca/Main/about_iapa/ninety_history.aspx)

\*Avant 1981, les lois de l'Ontario n'étaient pas traduites.